



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, tenue le jeudi **16 janvier 2014**, à 20 heures, à la salle Émilien-Michaud de la préfecture de la MRC, située au 310, rue Saint-Pierre, à Rivière-du-Loup.

1. APPEL DES CONSEILLERS DE COMTÉ

Sont présents :

BÉRUBÉ, Claire	Saint-Arsène
CARON, Ginette	L'Isle-Verte (dûment mandatée)
CARON, Yvon	Saint-François-Xavier-de-Viger
CÔTÉ, Renald	Saint-Épiphane
COUTURE, Gilles	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
DARIS, Ghislaine	Cacouna
DIONNE, Philippe	Saint-Paul-de-la-Croix
FRASER, Léopold	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
GAMACHE, Gaétan	Ville de Rivière-du-Loup
GENDRON, Lucien	Saint-Modeste (dûment mandaté)
MORE, Vincent	Notre-Dame-du-Portage
NADEAU, Michel	Saint-Antonin

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Michel LAGACÉ, maire de la municipalité de Saint-Cyprien.

Sont de plus présents :

Messieurs Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier et Alain Marsolais, directeur de l'aménagement du territoire.

Sont absents :

Le conseiller Louis-Marie Bastille (Saint-Modeste dûment représentée par Lucien Gendron) et la conseillère Ursule Thériault (L'Isle-Verte dûment représentée par Ginette Caron).

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET

Le préfet souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2014-01-001-C

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Gilles Couture appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des conseillers de comté**
- 2. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du préfet**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2013 avec modifications s'il y a lieu**

5. **Première période de questions du public (10 minutes)**
6. **Présentation de documents, lettres et requêtes adressés au conseil de la MRC**
7. **Reddition de comptes et suivi budgétaire**
 - 7.1 Autorisation de virements budgétaires
 - 7.2 Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07
 - 7.3 Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services
 - 7.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer

PARTIE 1 DU BUDGET (TOUTES LES MUNICIPALITES)

8. **Administration générale**
 - 8.1 Autorisation au préfet et au directeur général de la MRC à assister aux assemblées de MRC de la FQM ainsi qu'au congrès annuel pour l'année 2014
 - 8.2 Suite à la recommandation du comité administratif du 11 décembre 2013 concernant une contribution financière pour la réalisation d'une étude sur les impacts économiques d'un traversier à l'année entre Rivière-du-Loup et Saint-Siméon
 - 8.3 Autorisation de signature d'une entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention
9. **Aménagement du territoire**
 - 9.1 Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités
 - 9.1.1 Règlement numéro 63-13 de la municipalité de Cacouna
 - 9.1.2 Règlement numéro 64-13 de la municipalité de Cacouna
 - 9.2 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités
 - 9.2.2 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par le règlement numéro 1808 de la Ville de Rivière-du-Loup
 - 9.3 Avis à la Commission de protection du territoire agricole
 - 9.3.1 Avis à la CPTAQ relatif au projet de cession de l'ancienne route 10 (route Bois-des-Bel) appartenant à la municipalité de L'Isle-Verte aux propriétaires riverains
 - 9.3.2 Autres avis à la CPTAQ
 - 9.4 Autorisation à monsieur Alain Marsolais d'assister à une formation de l'AARQ le 28 février 2014 à Trois-Rivières
 - 9.5 Procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement tenue le 17 octobre 2013
 - 9.6 Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 193-13 modifiant le schéma d'aménagement en vue d'agrandir le périmètre d'urbanisation des municipalités de Saint-Arsène, de Saint-Modeste et de Saint-Antonin
10. **Développement économique**
 - 10.1 Confirmation au ministère des Finances et de l'Économie de la contribution de la MRC au Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup pour l'année 2014

11. Terres publiques intramunicipales déléguées

- 11.1 Prolongation de la Convention de gestion territoriale
- 11.2 Prolongation de l'entente de services pour la gestion des terres publiques intramunicipales déléguées (TPI) et de la forêt du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup avec la MRC de Témiscouata

12. Sécurité incendie

- 12.1 Établissement de la tarification pour les services à fournir en vertu de l'entente sur la coordination du schéma de couverture de risques de la MRC de Kamouraska en 2014

13. Gestion des matières résiduelles

- 13.1 Entente de services avec Co-éco – suivi du Plan de gestion des matières résiduelles en vigueur
- 13.2 Entente de services avec Co-éco – révision du Plan de gestion des matières résiduelles

14. Culture et patrimoine

- 14.1 Attribution d'un mandat de services professionnels pour la réalisation du répertoire d'artistes-artisans de la MRC de Rivière-du-Loup
- 14.2 Autorisation de signature d'une entente de collaboration à l'agenda culturel de la Ville de Rivière-du-Loup pour les mois de janvier à décembre 2014

15. Perception des droits aux exploitants de carrières et de sablières

- 15.1 Adoption des itinéraires de transit retenus, pour l'année 2014, aux fins de l'application du règlement numéro 164-08 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

16. Développement social

- 16.1 Aide financière à accorder au Service d'information aux aînés de la MRC
- 16.2 Proclamation de la semaine de la persévérance scolaire du 10 au 16 février 2014

17. Nominations sur différents postes ou comités permanents de la MRC

- 17.1 Nomination du préfet suppléant pour l'année 2014
 - 17.1.1 Résolution de changement de signataire pour les effets bancaires (si changement de préfet suppléant)
- 17.2 Nomination, au besoin, d'un représentant au sein du comité administratif, année 2014
- 17.3 Nomination des représentants au sein du comité de diversification et de développement, année 2014
- 17.4 Nomination de représentants au sein du comité d'aménagement, année 2014
- 17.5 Nomination des représentants aux sièges numéros 2, 4, 6 et 8 pour le comité consultatif agricole
- 17.6 Nomination au comité de l'entente sur les équipements à caractère supralocal, année 2014
- 17.7 Nomination des représentants aux sièges numéros 1, 2, 3, 5 et 7 du comité multiressource consultatif sur les TPI déléguées
- 17.8 Nomination des représentants au sein du comité de sécurité incendie, année 2014



- 17.9 Nomination des représentants au sein du comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles, année 2014
- 17.10 Nomination des représentants au sein du comité consultatif culturel, année 2014
- 17.11 Nomination des représentants au sein du comité de la sécurité publique, année 2014
- 17.12 Nomination des représentants au sein du comité du Pacte rural, année 2014

18. Nominations de représentants sur divers organismes externes de la MRC

- 18.1 Nomination d'un représentant de la MRC au conseil d'administration de Co-éco et des délégués à l'assemblée générale annuelle
- 18.2 Nomination d'un substitut au Comité de coordination du parc Saguenay-Saint-Laurent
- 18.3 Proposition de modification des règlements généraux de Transport Vas-y inc. quant à la représentation municipale sur son conseil d'administration

19. Contrat de diversification de l'économie et de développement des territoires en difficulté

19.1 Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité de diversification de l'économie et de développement des territoires en difficulté lors de la réunion du 16 décembre 2013

- 19.1.1 Demande FSTD029 - Installation Wi-Fi dans les salles communautaires – Municipalité Saint-Paul-de-la-Croix
- 19.1.2 Demande FSTD030 - Installation Wi-Fi dans les salles communautaires – Municipalité Saint-François-Xavier-de-Viger

20. Développement éolien communautaire, projet bas-laurentien

- 20.1 Détermination de la date limite pour qu'une municipalité puisse exercer son droit de retrait des délibérations selon le règlement numéro 194-13 portant sur le projet de parc éolien communautaire bas-laurentien

21. Ratification des décisions prises lors de la séance du comité administratif tenue le 11 décembre 2013

22. Parachèvement de l'autoroute 85

- 22.1 Demande au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, monsieur Denis Lebel, de faire connaître les modalités du programme permettant le parachèvement de l'autoroute 85
- 22.2 Lettre aux ministres Sylvain Gaudreault et Nicolas Marceau concernant les consultations pré-budgétaires et le parachèvement de l'autoroute 85

AUTRES PARTIES DU BUDGET (CERTAINES MUNICIPALITÉS)

23. Évaluation municipale

- 23.1 Attribution d'un mandat à madame Pauline Guay en évaluation municipale pour les demandes de révision, les négociations des immeubles à vocation unique et les recours au Tribunal administratif du Québec
- 23.2 Autorisation de remplacement temporaire d'un adjoint technique à l'évaluation
- 23.3 Signature du contrat d'achat et du contrat d'entretien pour le photocopieur du service de l'évaluation municipale

24. Pacte rural et projet Animation rurale

24.1 Mise en place d'un nouveau modèle de service pour le déploiement d'agents de développement rural sur le territoire et autorisation d'amorcer un processus de dotation de personnel

25. Prévention en sécurité incendie

25.1 Établissement de la tarification pour les services à fournir à toute municipalité non membre de l'entente intermunicipale en prévention et sécurité incendie en 2014

26. Gestion des services de sécurité incendie

26.1 Nomination intérimaire au poste de responsable de la sécurité incendie

27. Traitement et valorisation des matières résiduelles organiques

27.1 Entente de services avec Co-éco – implantation de la 3e voie dans les municipalités rurales
27.2 Autorisation de vente d'actions de la SÉMER, de gré à gré, par Terix-Envirogaz inc. à quatre MRC

28. Promotion touristique

28.1 Adhésion de nouvelles municipalités à la convention relative la contribution annuelle versée par les municipalités de la MRC à l'Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup

29. Affaires nouvelles

30. Deuxième période de questions du public

31. Clôture de la séance

2014-01-002-C

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013 AVEC MODIFICATIONS S'IL Y A LIEU

Il est proposé par le conseiller Gilles Couture appuyé par la conseillère Claire Bérubé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2013 soit approuvé en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (10 MINUTES)

Aucune question n'est posée.

6. PRÉSENTATION DE DOCUMENTS, LETTRES ET REQUÊTES ADRESSÉS AU CONSEIL DE LA MRC

Réponse des municipalités à l'égard du nouveau modèle de service relatif aux agents de développement rural

La municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger a fait connaître sa position : accord pour 1 année, possibilité de renouveler pour 2 années.

Municipalité de Saint-Antonin

La MRC a reçu copie d'une résolution par laquelle le conseil municipal indique qu'il adhère à l'entente intermunicipale en matière d'inspection pour une partie de l'année 2014 et une partie de l'année 2015 selon des modalités à être négociées en ce qui concerne le nombre d'heures et autres conditions.

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Monsieur Sylvain Boucher, sous-ministre informe la MRC que le projet de modification au schéma d'aménagement numéro 193-13 n'est pas conforme aux orientations gouvernementales. En effet, l'agrandissement du périmètre d'urbanisation prévu pour Saint-Arsène aurait dû prévoir que 2 secteurs potentiels pourraient devenir disponible au développement malgré l'obstacle qui les en empêche pour le moment. Quant aux agrandissements de périmètre d'urbanisation à Saint-Antonin et à Saint-Modeste, ils sont jugés conformes.

Monsieur Boucher, informe également la MRC que le règlement de contrôle intérimaire numéro 192-13 visant à modifier le règlement numéro 153-07 pour identifier 62 îlots déstructurés en zone agricole n'est pas conforme aux orientations gouvernementales. Cette non-conformité concerne principalement la nouvelle affectation agroforestière qui ne prévoit pas d'usages spécifiques afin de limiter au strict minimum les activités à caractère urbain à l'extérieur des zones urbaines, ainsi que 4 îlots qui comprennent des espaces vacants permettant un potentiel important de nouvelles constructions. Également, 3 îlots situés à proximité des routes 191, 132 et de l'autoroute 20 devront être accompagnés de dispositions permettant d'assurer le respect du seuil de bruit acceptable.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Monsieur Yves-François Blanchet, ministre, informe la MRC que la performance des municipalités du territoire en matière de gestion des matières résiduelles leur a valu en 2013 des subventions de 308 472,11 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Cette somme a pour but de contribuer financièrement à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR).

Mutuelle des municipalités du Québec

La Mutuelle informe la MRC que la ristourne attribuée à la MRC s'élèvera à 539 \$ pour l'exercice financier 2013.

Municipalités de Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Arsène et L'Isle-Verte

La MRC a reçu copie de résolutions par lesquelles ces conseils municipaux souhaitent que le ministère de la Sécurité publique limite les augmentations annuelles de la facture des services de la Sûreté du Québec.

Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup

Madame Sylvie Samson, directrice générale, fait parvenir à la MRC copie d'une résolution par laquelle le conseil municipal demande que soit modifié le schéma de couverture de risques en vigueur pour dégager la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup de toute responsabilité à l'égard du territoire de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger qu'elle ne desservira plus en matière d'incendie après le 31 décembre 2013.



2014-01-003-C

Forum social bas-laurentien

L'équipe de coordination du 2^e Forum social au Bas-Saint-Laurent sollicite une participation financière de la MRC pour soutenir l'organisation de cet événement qui se tiendra à Saint-Mathieu-de-Rieux du 19 au 21 septembre 2014.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil ne désire pas donner suite à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

7. REDDITION DE COMPTES ET SUIVI BUDGÉTAIRE

2014-01-004-C

7.1 Autorisation de virements budgétaires

Il est proposé par la conseillère Claire Bérubé appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à effectuer les virements budgétaires suivants :

Développement de la petite enfance :

De : Honoraires professionnels	(02.59500.311)	8 960\$
À : Salaires	(02.59500.140)	7 760\$
Avantages sociaux	(02.59500.200)	1 200\$

Saines habitudes de vie :

De : Honoraires professionnels	(02.59000.419)	200\$
Revenus autonomes	(01.27900.141)	6 200\$
À : Frais de déplacement	(02.59000.310)	200\$
Honoraires professionnels	(02.59100.419)	4 000\$
Fournitures et équipements	(02.59100.340)	2 200\$

Sécurité incendie :

De : Services professionnels divers	(02.22000.419)	1 200\$
À : Équipements informatiques	(23.03108.726)	1 200\$

Prévention sécurité incendie :

De : Services professionnels inf.	(02.22200.419)	800\$
À : Équipements informatiques	(02.22000.414)	800\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-01-005-C

7.2 Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07

Il est proposé par le conseiller Vincent More appuyé par la conseillère Ginette Caron et résolu :

QUE les dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07, au montant de 361,89 \$ soient approuvées et ratifiées;



QU'une copie de la liste de ces dépenses, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-01-006-C

7.3 Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services

Il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services au montant de 6 015,88 \$;

QU'une copie de la liste de ces achats, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Achat de biens et de services ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-01-007-C

7.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer

Il est proposé par la conseillère Claire Bérubé appuyé par le conseiller Gilles Couture et résolu :

QUE la liste des paiements incluant les chèques pour les dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil et/ou du comité administratif) et des chèques, paiements ou retraits directs pour les dépenses incompressibles, ainsi que la liste des comptes à payer, soient ratifiées et approuvées :

Total des paiements (dépenses incompressibles) :	278 983,58 \$
Total des comptes à payer :	<u>77 742,07 \$</u>
GRAND TOTAL À PAYER :	<u>356 725,65 \$</u>

QU'une copie de la liste de ces paiements et de la liste de ces comptes, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « paiements à ratifier - comptes à payer »;

QUE monsieur Michel Lagacé, préfet, ainsi que monsieur Raymond Duval, secrétaire-trésorier, soient mandatés à signer, pour et au nom de la MRC, des ordres de paiement des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

PARTIE 1 DU BUDGET (TOUTES LES MUNICIPALITES)

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2014-01-008-C

8.1 Autorisation au préfet et au directeur général de la MRC à assister aux assemblées de MRC de la FQM ainsi qu'au congrès annuel pour l'année 2014

Il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par la conseillère Ginette Caron et résolu :



QUE ce conseil autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à assister aux assemblées des MRC convoquées par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) généralement à 2 reprises/année à l'intention des préfets et directeurs généraux, ainsi qu'au congrès annuel de cette même organisation, et ce, pour l'année 2014;

QUE les frais d'inscription à ces activités et que les dépenses inhérentes à ces déplacements soient remboursés par la MRC sur présentation d'états et de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-01-009-C

8.2 Suite à la recommandation du comité administratif du 11 décembre 2013 concernant une contribution financière pour la réalisation d'une étude sur les impacts économiques d'un traversier à l'année entre Rivière-du-Loup et Saint-Siméon

Monsieur Sylvain Tremblay, interpelle la MRC de Rivière-du-Loup dans le dossier d'un service de traversier qui opérerait durant toute l'année. Il signale que bien qu'une étude technique sur la navigation hivernale ait été réalisée, les impacts économiques n'ont pas été définis. La Société des traversiers ayant demandé qu'une telle étude soit réalisée par le milieu, un appel d'offres a permis d'identifier la firme « Les conseillers ADEC inc. » pour réaliser un tel mandat au coût de 52 000 \$. Une contribution de la MRC de 5 000 \$ est souhaitée.

Résolution :

ATTENDU que le comité administratif de la MRC a pris connaissance de la demande soumise par le maire de la municipalité de Saint-Siméon afin que la MRC contribue à la réalisation d'une étude sur les impacts économiques d'un service de traversier qui opérerait toute l'année entre Rivière-du-Loup et Saint-Siméon;

ATTENDU que le comité administratif de la MRC a soumis ses recommandations au conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Gilles Couture appuyé par le conseiller Vincent More et résolu :

QUE ce conseil autorise une contribution de 3 000 \$ pour la réalisation d'une étude sur les impacts économiques qu'un service de traversier aurait s'il opérerait à l'année;

QUE ce montant soit pris à même la fonction budgétaire « développement éolien communautaire »;

QUE la direction de la MRC soit autorisée à convenir des modalités de versement de cette contribution financière avec la partie requérante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-01-010-C

8.3 Autorisation de signature d'une entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention

ATTENDU que les membres de ce conseil ont pris connaissance du document intitulé « Mutuelle de prévention « FQM-Prévention » (MUT-00709) – Convention relative aux règles de fonctionnement » et s'en déclarant satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris
appuyé par le conseiller Gilles Couture
et résolu :

QUE l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée;

QUE la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la FQM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

9. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

9.1 Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités

2014-01-011-C

9.1.1 Règlement numéro 63-13 de la municipalité de Cacouna

Madame Chantale Théberge, secrétaire-trésorière adjointe, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 63-13 modifiant la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Cacouna afin de modifier plusieurs dispositions concernant, entre autres, les rouloottes, les marges de recul dans le secteur du chemin Bois-des-Bel, les travaux sur des terrains de forte pente, ainsi que des modifications de diverses zones dans le périmètre d'urbanisation.

Résolution :

ATTENDU que la municipalité de Cacouna a adopté, le 9 décembre 2013, le règlement numéro 63-13 modifiant le règlement de zonage numéro 19-08-2 que la Municipalité régionale de comté en a reçu copie le 17 décembre 2013;

ATTENDU que ce règlement ne concerne pas de façon particulière le territoire agricole protégé et les activités agricoles (LPTAA);

ATTENDU la recommandation du service de l'aménagement concernant la conformité au schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Claire Bérubé
appuyé par le conseiller Renald Côté
et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) approuve le règlement numéro 63-13 modifiant le règlement de zonage numéro 19-08-2 de la municipalité de Cacouna;



- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-01-012-C

9.1.2 Règlement numéro 64-13 de la municipalité de Cacouna

Madame Chantale Théberge, secrétaire-trésorière adjointe, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 64-13 modifiant la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Cacouna afin de modifier certaines dispositions concernant la cession de terrain à des fins de parc, de terrain de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel.

Résolution :

ATTENDU que la municipalité de Cacouna a adopté, le 9 décembre 2013, le règlement numéro 64-13 modifiant le règlement de lotissement numéro 20-08-2 que la Municipalité régionale de comté en a reçu copie le 17 décembre 2013;

ATTENDU que ce règlement ne concerne pas de façon particulière le territoire agricole protégé et les activités agricoles (LPTAA);

ATTENDU la recommandation du service de l'aménagement concernant la conformité au schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Michel Nadeau et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) approuve le règlement numéro 64-13 modifiant le règlement de lotissement numéro 20-08-2 de la municipalité de Cacouna;
- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

9.2 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités

2014-01-013-C

9.2.2 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par le règlement numéro 1808 de la Ville de Rivière-du-Loup

Monsieur Georges Deschênes, greffier de la Ville de Rivière-du-Loup, transmet à la MRC, pour avis, le règlement numéro 1808.

Résolution :

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup a adopté, le 9 décembre 2013, le règlement numéro 1808 concernant la réalisation de travaux de remplacement de deux



sections de conduite d'aqueduc sur la rue Hayward et pourvoyant à un emprunt de 310 000 \$;

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté a reçu copie de ce règlement le 17 décembre 2013;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est prévu qu'à la suite de la réception d'un règlement ou d'une résolution ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place, la Municipalité régionale de comté peut examiner l'opportunité de ce règlement ou de cette résolution compte tenu des objectifs du schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Léopold Fraser et résolu :

QUE ce conseil indique qu'il est d'avis que le règlement numéro 1808 de la Ville de Rivière-du-Loup concernant la réalisation de travaux de remplacement de deux sections de conduite d'aqueduc sur la rue Hayward et pourvoyant à un emprunt de 310 000 \$ est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

9.3 Avis à la Commission de protection du territoire agricole

2014-01-014-C

9.3.1 Avis à la CPTAQ relatif au projet de cession de l'ancienne route 10 (route Bois-des-Bel) appartenant à la municipalité de L'Isle-Verte aux propriétaires riverains

ATTENDU que la municipalité de L'Isle-Verte dépose un projet de cession de l'ancienne route 10 (rte Bois-des-Bel). Ce projet est situé entre les lots 337 et 350, ainsi qu'entre les lots 255 et 271, tous du 2^e rang du cadastre Saint-Jean-Baptiste de L'Isle-Verte;

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, un avis de la MRC sur ce projet est requis;

ATTENDU la recommandation du service de l'aménagement du territoire tenant compte des objectifs du schéma d'aménagement, des dispositions du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire applicables;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Claire Bérubé appuyé par la conseillère Ginette Caron et résolu :

QUE ce conseil indique à la Commission de protection du territoire agricole qu'il est favorable à la demande de la municipalité de L'Isle-Verte concernant le projet de cession de l'ancienne route 10 (route du Bois-des-Bel) située entre les lots 337 et 350, ainsi qu'entre les lots 255 et 271, tous du 2^e rang du cadastre Saint-Jean-Baptiste de L'Isle-Verte.



Cette recommandation favorable s'appuie sur les motifs suivants :

- l'ensemble des propriétaires riverains de l'ancienne route 10 ont une entrée charretière sur la route 132;
- ce projet ne semble pas apporter davantage de contraintes supplémentaires à l'agriculture;
- ce projet est conforme au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

9.3.2 Autres avis à la CPTAQ

Aucun avis n'est demandé.

2014-01-015-C

9.4 Autorisation à monsieur Alain Marsolais d'assister à une formation de l'AARQ le 28 février 2014 à Trois-Rivières

ATTENDU la tenue d'une formation intitulée « Influence stratégique en aménagement du territoire » de l'Association des aménagistes régionaux du Québec qui se tiendra le 28 février 2014 à Trois-Rivières;

ATTENDU que cette formation permet de rencontrer les exigences de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Renald Côté appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil autorise monsieur Alain Marsolais, directeur de l'aménagement du territoire à participer à la formation intitulée « Influence stratégique en aménagement du territoire » de l'Association des aménagistes régionaux du Québec qui se tiendra le 28 février 2014 à Trois-Rivières;

QUE les frais d'inscription au coût de 225 \$ plus taxes et les dépenses inhérentes à ce déplacement (hébergement, repas et transport), sur présentation d'états et de pièces justificatives, soient payés à même le budget de la fonction « aménagement du territoire ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-01-016-C

9.5 Procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement tenue le 17 octobre 2013

Le procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement tenue le 17 octobre 2013 a été préalablement expédié aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Vincent More appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :



QUE ce conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement qui s'est tenue le 17 octobre 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-01-017-C

9.6 Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 193-13 modifiant le schéma d'aménagement en vue d'agrandir le périmètre d'urbanisation des municipalités de Saint-Arsène, de Saint-Modeste et de Saint-Antonin

Le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 193-13 modifiant le schéma d'aménagement en vue d'agrandir le périmètre d'urbanisation des municipalités de Saint-Arsène, de Saint-Modeste et de Saint-Antonin a été préalablement expédié aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Léopold Fraser appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil prend acte du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 193-13 modifiant le schéma d'aménagement en vue d'agrandir le périmètre d'urbanisation des municipalités de Saint-Arsène, de Saint-Modeste et de Saint-Antonin qui s'est tenue le 27 novembre 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2014-01-018-C

10.1 Confirmation au ministère des Finances et de l'Économie de la contribution de la MRC au Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup pour l'année 2014

ATTENDU l'entente de gestion intervenue entre le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et la MRC le 22 juin 2012;

ATTENDU qu'à l'article 4.8 de ladite entente, la MRC s'engage à transmettre au ministre, en février de chaque année, copie de la résolution adoptée qui précise la quote-part qu'elle entend verser au Centre local de développement de son territoire pendant l'année en cours;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Gilles Couture appuyé par le conseiller Vincent More et résolu :

QUE ce conseil confirme qu'il prévoit verser au Centre local de développement (CLD) de la région de Rivière-du-Loup, pour l'année 2014, un montant de 422 636 \$ en lien avec l'entente de gestion intervenue entre le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (devenu depuis le ministère des Finances et de l'Économie) et la MRC, ainsi qu'avec l'entente intervenue entre cette dernière et le CLD.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.



2014-01-019-C

11. TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES DÉLÉGUÉES

11.1 Prolongation de la Convention de gestion territoriale

ATTENDU que la Convention de gestion territoriale (CGT) intervenue entre la MRC et le ministre des Ressources naturelles et de la Faune en 2008 est venue à échéance le 31 décembre 2013;

ATTENDU que l'échéance étant dépassée, la MRC de Rivière-du-Loup se retrouve actuellement dans un vide administratif pour la gestion des terres publiques intramunicipales (TPI);

ATTENDU que le MRN devait remplacer la CGT par le concept de Forêts de proximité;

ATTENDU que les dispositions qui concernent la forêt de proximité ne sont pas encore connues;

ATTENDU qu'il faudra une période de transition pour éventuellement convertir les TPI en forêts de proximité;

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup est disposée à prolonger jusqu'au 31 décembre 2018 la convention de gestion territoriale dans les mêmes termes, engagements, obligations, conditions et modalités, avec les modifications imposées par la nouvelle législation pour la forêt;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Claire Bérubé appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) indique au ministère des Ressources naturelles qu'il souhaite prolonger, jusqu'au 31 mars 2018, la convention de gestion territoriale à l'égard des terres publiques intramunicipales de son territoire;
- 2) autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à signer pour et au nom de la MRC, cette convention de gestion.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-01-020-C

11.2 Prolongation de l'entente de services pour la gestion des terres publiques intramunicipales déléguées (TPI) et de la forêt du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup avec la MRC de Témiscouata

ATTENDU que l'entente de service relative à la gestion des TPI déléguées et de la forêt du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup avec la MRC de Témiscouata conclue en 2003 (résolution numéro 2003-108-C et RS-CA-025-03 de la MRC de Témiscouata), prolongée en 2006 (résolution numéro 2006-161-C et RS-046-06) et en 2012-2013 (2012-01-016-C et RS-199-11, 2013-03-137-C) prenait fin le 31 décembre 2013;

ATTENDU la résolution numéro 2012-01-016-C de la MRC de Rivière-du-Loup et la résolution numéro RS-199-11 de la MRC de Témiscouata qui fixait les tarifs des services rendus dans le cadre de l'entente de service;

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler cette entente pour 2014 et 2015 et de convenir des tarifs applicables;



ATTENDU que les tarifs proposés par la MRC de Témiscouata pour 2014 et 2015 sont ceux établis dans la résolution numéro 2012-01-016-C avec une indexation annuelle de 4 %;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise le prolongement de l'entente de service relative à la gestion des TPI déléguées et de la forêt du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup avec la MRC de Témiscouata, conformément à l'article 5 de ladite entente, jusqu'au 31 décembre 2015;
- 2) accepte la proposition tarifaire horaire suivante de la MRC de Témiscouata :

- Service d'un ingénieur forestier :	52,00 \$ en 2014
(indexation annuelle de 4 %)	54,08 \$ en 2015
- Service d'un(e) techn. forestier :	35,57 \$ en 2014
(indexation annuelle de 4 %)	37,00 \$ en 2015

Les frais de kilométrage et de repas pour la période 2014-2015 inclusivement sont ceux en vigueur pour les employés de la MRC de Témiscouata.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

12. SÉCURITÉ INCENDIE

2014-01-021-C

12.1 Établissement de la tarification pour les services à fournir en vertu de l'entente sur la coordination du schéma de couverture de risques de la MRC de Kamouraska en 2014

ATTENDU la résolution numéro 2012-06-290-C de ce conseil autorisant la signature d'une entente de service entre la MRC de Kamouraska et la MRC de Rivière-du-Loup afin d'assumer la coordination et la mise en œuvre de leur schéma par le coordonnateur à la sécurité incendie et chef de la prévention de la MRC de Rivière-du-Loup;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 3 de ladite entente, il est prévu que le taux horaire sera établi à chaque année par résolution du conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par la conseillère Claire Bérubé et résolu :

QUE ce conseil fixe à 48 \$/heure la tarification pour le travail effectué par le coordonnateur à la sécurité incendie et chef de la prévention dans le cadre de l'entente de service pour la coordination du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de Kamouraska et que les frais de déplacement et de repas soient facturés en sus selon la politique en vigueur pour les employés de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.



2014-01-022-C

13. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

13.1 Entente de services avec Co-éco – suivi du Plan de gestion des matières résiduelles en vigueur

ATTENDU la nécessité d'assurer le suivi du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), ainsi que d'appuyer la direction générale et le conseil de la MRC dans l'exercice de ce champ de compétence;

ATTENDU que l'entente contractuelle actuelle avec Co-éco sur cette mise en œuvre du PGMR vient à échéance le 31 janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Ginette Caron appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à signer pour et au nom de la MRC, une entente de services avec Co-éco pour le suivi du Plan de gestion des matières résiduelles pour une somme maximale de 13 468 \$ plus taxes, et valide du 1^{er} février 2014 au 31 janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-01-023-C

13.2 Entente de services avec Co-éco – révision du Plan de gestion des matières résiduelles

ATTENDU la nécessité de débiter la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) à la suite de l'adoption des lignes directrices de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Gilles Couture appuyé par le conseiller Léopold Fraser et résolu :

QUE ce conseil autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à signer pour et au nom de la MRC, une entente de services avec Co-éco pour la révision du Plan de gestion des matières résiduelles pour une somme maximale de 22 500 \$ plus taxes et certains déplacements, et valide du 1^{er} février 2014 au 31 janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

14. CULTURE ET PATRIMOINE

2014-01-024-C

14.1 Attribution d'un mandat de services professionnels pour la réalisation du répertoire d'artistes-artisans de la MRC de Rivière-du-Loup

ATTENDU que la réalisation d'un répertoire d'artistes et artisans de la MRC de Rivière-du-Loup est prévue dans l'entente de développement culturelle 2013-2015 conclu avec le ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU qu'une offre de services de Louis-Philippe Gélinau Busque a été déposée pour la réalisation de cette action et qu'elle répond aux objectifs poursuivis par ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron
appuyé par le conseiller Michel Nadeau
et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise le directeur d'aménagement, monsieur Alain Marsolais à signer pour et au nom de la MRC, un contrat avec monsieur Louis-Philippe Gélinau Busque pour la réalisation du répertoire d'artistes et d'artisans de la MRC de Rivière-du-Loup;
- 2) autorise la dépense d'une somme maximale de 11 000 \$ taxes incluses à même la fonction budgétaire « culture et communications », poste services professionnels.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-01-025-C

14.2 Autorisation de signature d'une entente de collaboration à l'agenda culturel de la Ville de Rivière-du-Loup pour les mois de janvier à décembre 2014

ATTENDU que la MRC a adopté un plan d'action culturel dont une des actions prioritaires est la diffusion des activités et des événements culturels visant à mieux informer les citoyens de la MRC et que cette action est déjà incluse aux prévisions budgétaires 2014;

ATTENDU que la MRC contribue au contenu de l'agenda culturel en intégrant de l'information culturelle émanant des communautés rurales et en diffusant l'agenda sur tout son territoire tel que prévu par l'entente conclue avec la Ville de Rivière-du-Loup depuis 2011;

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup propose à la MRC de renouveler l'entente comprenant 11 parutions pour la période de mars 2014 à février 2015 et que cette entente implique pour la MRC de défrayer les coûts supplémentaires encourus de 345,45 \$/mois;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Vincent More
appuyé par le conseiller Michel Nadeau
et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise monsieur Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente comprenant 11 parutions (de mars 2014 à février 2015) proposée par la Ville de Rivière-du-Loup pour l'intégration de l'information culturelle du milieu rural à l'agenda culturel de la Ville;
- 2) autorise, à la signature de l'entente, le paiement à la Ville de Rivière-du-Loup des coûts encourus de 3 800 \$, montant à être assumé à même la fonction budgétaire « culture et communications ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.



2014-01-026-C

15. PERCEPTION DES DROITS AUX EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET DE SABLIERES

15.1 Adoption des itinéraires de transit retenus, pour l'année 2014, aux fins de l'application du règlement numéro 164-08 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

ATTENDU le règlement numéro 164-08 de la MRC constituant un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

ATTENDU que ce règlement prévoit l'adoption, à chaque année au plus tard le 31 mars, d'une résolution identifiant les itinéraires de transit retenus pour les fins de son application;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Gilles Couture appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil retienne, pour les fins de l'application du règlement concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, les itinéraires de transit suivants :

ROUTES	Municipalité	Longueur (km)
<i>3^e-Rang Est</i>	L'Isle-Verte	4,61
<i>Rue Principale</i>	Saint-Antonin	12,36
<i>Chemin des Pionniers</i>	Saint-Arsène	4,90
<i>Chemin Taché Est</i>	Saint-Cyprien	6,23
<i>Chemin du 2^e-Rang Ouest/4-Rang Est</i>	Saint-Épiphane	10,94
<i>Chemin Taché Ouest</i>	Saint-Hubert	17,23
<i>Rue Principale</i>	Saint-Modeste	9,40
<i>3^e-Rang</i>	Saint-Paul	9,75
<i>Chemin des Raymond/Beaubien-Taché/Armand-Thériault</i>	Ville de Rivière-du-Loup	11,81

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

16. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

16.1 Aide financière à accorder au Service d'information aux aînés de la MRC

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2014-01-027-C

16.2 Proclamation de la semaine de la persévérance scolaire du 10 au 14 février 2014

ATTENDU que dans le cadre des Journées sur la persévérance scolaire, il nous apparaît prioritaire d'encourager chaque jeune et sa famille, chaque jour, à persévérer pour l'obtention d'une première diplomation;

ATTENDU que la persévérance scolaire et la réussite éducative permettent à ces jeunes de développer leur plein potentiel, d'obtenir un emploi, d'accéder à l'autonomie financière et de participer à la vie sociale et économique de leur municipalité dans leur ensemble;



EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Gilles Couture et résolu :

QUE ce conseil proclame officiellement les journées du 10 au 14 février 2014, « Journées de la persévérance scolaire ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

17. NOMINATIONS SUR DIFFÉRENTS POSTES OU COMITÉS PERMANENTS DE LA MRC

Pour alléger le processus de nomination aux différents postes ou comités, les membres du conseil sont d'accord pour procéder par proposition simple.

2014-01-028-C

17.1 Nomination du préfet suppléant pour l'année 2014

Le préfet suppléant actuel est le conseiller Philippe Dionne.

Mises en candidature

Le conseiller Philippe Dionne est proposé par le conseiller Gaétan Gamache.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Yvon Caron propose la fermeture des mises en candidature.

Nomination

Le conseiller Philippe Dionne accepte et, en conséquence, il est résolu qu'il soit nommé à titre de préfet suppléant, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

17.1.1 Résolution de changement de signataire pour les effets bancaires (si changement de préfet suppléant)

Ce point est annulé.

17.2 Nomination, au besoin, d'un représentant au sein du comité administratif, année 2014

Ce point est annulé.

2014-01-029-C

17.3 Nomination des représentants au sein du comité de diversification et de développement, année 2014

Les membres actuels sont : le préfet Michel Lagacé, le conseiller Philippe Dionne, monsieur Louis-Marie Bastille (CLD) et mesdames Estèle Bérubé (SADC) et Claire Bilocq (CSSS).

Le préfet Michel Lagacé mentionne son désir de siéger sur ce comité.

Le conseiller Gaétan Gamache de la Ville de Rivière-du-Loup a déjà signifié qu'il renonce à être membre de ce comité (article 82 du Code municipal).



Mises en candidature

Le conseiller Philippe Dionne est proposé par le conseiller Vincent More.

Le préfet Michel Lagacé est proposé par le conseiller Gilles Couture.

Mesdames Estèle Bérubé et Claire Bilocq sont proposées par la conseillère Claire Bérubé.

Le CLD fera connaître son représentant après son assemblée générale annuelle si nécessaire (le programme du FSTD actuel se termine le 31 mars 2014). Le poste est détenu par monsieur Louis-Marie Bastille.

Fermeture des mises en candidature

La conseillère Ghislaine Daris propose la fermeture des mises en candidature.

Nominations

Les candidats proposés parmi les membres du conseil acceptent et les autres personnes n'ont pas signifié leur désir de se retirer. En conséquence, il est résolu que le préfet Michel Lagacé, le conseiller Philippe Dionne, mesdames Estèle Bérubé et Claire Bilocq soient nommés à titre de membres du comité de diversification et de développement, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2015 (sous réserve de la fin du programme).

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-01-030-C

17.4 Nomination de représentants au sein du comité d'aménagement, année 2014

Le comité d'aménagement est formé de 5 membres qui sont : Michel Lagacé, Gaétan Gamache (nommé en novembre 2013, mandat jusqu'en janvier 2015), Michel Nadeau (nommé en novembre 2013, mandat jusqu'en janvier 2015), Louis-Marie Bastille et Ghislaine Daris.

Le préfet Michel Lagacé mentionne son désir de faire partie de ce comité.

Le conseiller Louis-Marie Bastille a informé la direction de son intérêt à poursuivre son mandat sur ce comité.

Mises en candidature

Le conseiller Louis-Marie Bastille est proposé par la conseillère Claire Bérubé.

La conseillère Ghislaine Daris est proposé par le conseiller Yvon Caron.

Le préfet Michel Lagacé est proposé par le conseiller Renald Côté.

Fermeture des mises en candidature

La conseillère Ginette Caron propose la fermeture des mises en candidature.

Nominations

Les candidats proposés acceptent et, en conséquence, il est résolu que le préfet Michel Lagacé, la conseillère Ghislaine



Daris et le conseiller Louis-Marie Bastille soient nommés à titre de membres du comité d'aménagement, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-01-031-C

17.5 Nomination des représentants aux sièges numéros 2, 4, 6 et 8 pour le comité consultatif agricole

Les membres actuels dont le mandat se termine sont :

Siège # 2 : Gilbert Dumont (UPA)
Siège # 4 : Diane Grandmaison (UPA)
Siège # 6 : André Roy (MRC)
Siège # 8 : Guillaume Potvin (citoyen)

Monsieur Guillaume Potvin n'est plus admissible à occuper le siège de citoyen puisqu'il a été élu au conseil de la municipalité de L'Isle-Verte. Ce siège réservé à un citoyen du territoire sera comblé à une prochaine séance.

Le conseiller Gaétan Gamache de la Ville de Rivière-du-Loup signifie qu'il renonce à être membre de ce comité (article 82 du Code municipal).

Mises en candidature

La conseillère Claire Bérubé, monsieur Gilbert Dumont et madame Diane Grandmaison sont proposés par la conseillère Ghislaine Daris.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Vincent More propose la fermeture des mises en candidature.

Nominations

La candidate proposée parmi les membres du conseil de la MRC accepte. En conséquence, il est résolu que la conseillère Claire Bérubé (siège numéro 6) et les représentants de l'UPA monsieur Gilbert Dumont (siège numéro 2) et madame Diane Grandmaison (siège numéro 4) soient nommés à titre de membres du comité consultatif agricole, et ce, pour un mandat de deux ans jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2016. Il est entendu que la nomination des représentants de l'UPA est conditionnelle à une éligibilité confirmée par la liste dressée par l'UPA.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-01-032-C

17.6 Nomination au comité de l'entente sur les équipements à caractère supralocal, année 2014

Les membres actuels sont : le préfet Michel Lagacé, les conseillers Michel Morin, Louis-Marie Bastille, Napoléon Lévesque et Yves Côté.

Le préfet Michel Lagacé mentionne son désir de siéger sur ce comité.

Le conseiller Louis-Marie Bastille a informé la direction de son intérêt à poursuivre son mandat sur ce comité.

Le conseiller Gaétan Gamache de la Ville de Rivière-du-Loup a déjà signifié son intérêt à être membre de ce comité (article 82 du Code municipal).



Mises en candidature

Le préfet Michel Lagacé est proposé par la conseillère Ghislaine Daris.

Le conseiller Louis-Marie Bastille est proposé par le conseiller Yvon Caron.

Le conseiller Gilles Couture est proposé par le conseiller Michel Nadeau.

La conseillère Claire Bérubé est proposée par le conseiller Vincent More.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Léopold Fraser propose la fermeture des mises en candidature.

Nominations

Les candidats proposés acceptent et, en conséquence, il est résolu que le préfet Michel Lagacé, la conseillère Claire Bérubé et les conseillers Louis-Marie Bastille, Gilles Couture et Gaétan Gamache soient nommés à titre de membres du comité de l'entente sur les équipements à caractère supralocal, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2015,

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-01-033-C

17.7 Nomination des représentants aux sièges numéros 1, 2, 3, 5 et 7 du comité multifonction consultatif sur les TPI délégués

Les membres actuels dont le mandat se termine sont :

Siège # 1 : Michel Lagacé (MRC)

Siège # 2 : Louis Vadeboncoeur (MRC) (1 an)

Siège # 3 : Viateur Gagnon (représentant secteur forestier)

Siège # 5 : Guy Dumont (représentant secteur du développement économique)

Siège # 7 : Robert Gagnon (représentant secteur récréotouristique)

Le préfet Michel Lagacé mentionne son désir de siéger sur ce comité.

Le conseiller Gaétan Gamache de la Ville de Rivière-du-Loup a déjà signifié qu'il renonce à être membre de ce comité (article 82 du Code municipal).

Mise en candidature

Le préfet Michel Lagacé est proposé par la conseillère Claire Bérubé au siège numéro 1.

Le conseiller Michel Nadeau est proposé par la conseillère Ginette Caron au siège numéro 2.

Messieurs Viateur Gagnon, Guy Dumont et Robert Gagnon sont proposés par le conseiller Philippe Dionne à leurs sièges respectifs.

Fermeture des mises en candidature

La conseillère Ghislaine Daris propose la fermeture des mises en candidature.



Nominations

Les candidats proposés parmi les membres du conseil acceptent et les autres personnes n'ont pas signifié leur désir de se retirer. En conséquence, il est résolu que le préfet Michel Lagacé (siège numéro 1), le conseiller Michel Nadeau (siège numéro 2) ainsi que messieurs Viateur Gagnon (siège numéro 3), Guy Dumont (siège numéro 5) et Robert Gagnon (siège numéro 7) soient nommés à titre de membres du comité consultatif sur les TPI déléguées, et ce, pour un mandat de deux ans, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2016, sauf le détenteur du siège numéro 2 dont le mandat se terminera en janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-01-034-C

17.8 Nomination des représentants au sein du comité de sécurité incendie, année 2014

Les membres actuels sont : Michel Lagacé, Louis-Marie Bastille, Éric Bérubé (SSI de Rivière-du-Loup), Hélène Malenfant (dg de Saint-Paul-de-la-Croix), Yvan Rossignol (SSI de Saint-Antonin) et François Michaud (dg de Saint-Arsène).

Le préfet Michel Lagacé mentionne son désir de siéger sur ce comité.

Le conseiller Louis-Marie Bastille a informé la direction de son intérêt à poursuivre son mandat sur ce comité.

Le conseiller Gaétan Gamache de la Ville de Rivière-du-Loup a déjà signifié qu'il renonce à être membre de ce comité (article 82 du Code municipal).

Mises en candidature

Le préfet Michel Lagacé est proposé par la conseillère Ginette Caron.

Le conseiller Louis-Marie Bastille est proposé par la conseillère Ghislaine Daris.

Madame Hélène Malenfant et messieurs Éric Bérubé, Yvan Rossignol et François Michaud sont proposés par le conseiller Gilles Couture.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Vincent More propose la fermeture des mises en candidature.

Nominations

Les candidats proposés parmi les membres du conseil acceptent et les autres personnes n'ont pas signifié leur désir de se retirer. En conséquence, il est résolu que le préfet Michel Lagacé, le conseiller Louis-Marie Bastille, madame Hélène Malenfant et messieurs Éric Bérubé, Yvan Rossignol et François Michaud soient nommés à titre de membres du comité de sécurité incendie, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.



2014-01-035-C

17.9 Nomination des représentants au sein du comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles, année 2014

Les membres actuels sont : Michel Lagacé, Philippe Dionne, Daniel Gagnon, Éric Côté (service de l'environnement et du développement durable, Ville de Rivière-du-Loup) et Annick Fillion (Groupe Pousse-vert). Il est suggéré d'ajouter une personne non élue supplémentaire sur ce comité étant donné que la révision du Plan de gestion des matières résiduelles débutera en 2014. Cette nomination sera confirmée à une prochaine séance.

Le préfet Michel Lagacé mentionne son désir de siéger sur ce comité.

Le conseiller Gaétan Gamache de la Ville de Rivière-du-Loup a signifié son intérêt à être membre de ce comité (article 82 du Code municipal).

Mises en candidature

Le conseiller Philippe Dionne est proposé par la conseillère Claire Bérubé.

Le préfet Michel Lagacé est proposé par le conseiller Gilles Couture.

Madame Annick Fillion (Groupe Pousse-vert) et monsieur Éric Côté (directeur de l'environnement, Ville de Rivière-du-Loup) sont proposés par le conseiller Gilles Couture.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Yvon Caron propose la fermeture des mises en candidature.

Nominations

Les candidats proposés parmi les membres du conseil acceptent et les autres personnes n'ont pas signifié leur désir de se retirer. En conséquence, il est résolu que le préfet Michel Lagacé, les conseillers Philippe Dionne et Gaétan Gamache, madame Annick Fillion et monsieur Éric Côté soient nommés à titre de membres du comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-01-036-C

17.10 Nomination des représentants au sein du comité consultatif culturel, année 2014

Les membres actuels sont : le préfet Michel Lagacé, le conseiller Louis Vadeboncoeur, messieurs Jacques Côté (secteur des lettres et livres – CRSBP du Bas-Saint-Laurent), Max D'Amours (secteur du patrimoine bâti – Fondation du patrimoine Massé) et Pierre Lévesque (secteur des arts de la scène – Centre culturel de Rivière-du-Loup) et mesdames Linda Boudreau (secteur scolaire et social – École secondaire de Rivière-du-Loup), Alexandra Cloutier (Ville de Rivière-du-Loup), Mélanie Girard (secteur des arts visuels et muséaux – Musée du Bas-Saint-Laurent) et Monique Dionne (secteur touristique - Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup).

Le préfet Michel Lagacé mentionne son désir de siéger sur ce comité.



Le conseiller Gaétan Gamache de la Ville de Rivière-du-Loup a déjà signifié qu'il renonce à être membre de ce comité (article 82 du Code municipal).

Mises en candidature

Le préfet Michel Lagacé est proposé par la conseillère Ghislaine Daris.

La conseillère Ursule Thériault est proposée par le conseiller Michel Nadeau.

Messieurs Jacques Côté, Max D'Amours et Pierre Lévesque et mesdames Linda Boudreau, Alexandra Cloutier (Ville de Rivière-du-Loup), Mélanie Girard (Musée du Bas-Saint-Laurent) et Monique Dionne (Office du tourisme et des congrès) sont proposés par le conseiller Yvon Caron.

Fermeture des mises en candidature

La conseillère Claire Bérubé propose la fermeture des mises en candidature.

Nominations

Les candidats proposés parmi les membres du conseil acceptent (la conseillère Ursule Thériault, absente, informera ultérieurement la MRC de sa disponibilité pour ce poste) et les autres personnes n'ont pas signifié leur désir de se retirer. En conséquence, il est résolu que le préfet Michel Lagacé, la conseillère Ursule Thériault, mesdames Linda Boudreau, Alexandre Cloutier (Ville de Rivière-du-Loup), Mélanie Girard (Musée du Bas-Saint-Laurent) et Monique Dionne (Office du tourisme et des congrès) et messieurs Jacques Côté, Max D'Amours et Pierre Lévesque soient nommés à titre de membres du comité consultatif culturel, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-01-037-C

17.11 Nomination de représentants au sein du comité de la sécurité publique, année 2014

Les membres actuels sont : Michel Lagacé, Yvon Caron, Ghislaine Daris, Gilles Couture (nommé en novembre 2013, mandat jusqu'en janvier 2015), Gaétan Gamache (nommé en novembre 2013, mandat jusqu'en janvier 2015) et Benoit Plante (SQ).

Monsieur Benoit Plante, directeur du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Rivière-du-Loup est membre d'office du comité de sécurité publique de par ses fonctions et la *Loi sur la police*.

Le préfet Michel Lagacé mentionne son désir de siéger sur ce comité.

Mises en candidature

Le préfet Michel Lagacé est proposé par le conseiller Gilles Couture.

La conseillère Ghislaine Daris est proposée par la conseillère Claire Bérubé.

Le conseiller Yvon Caron est proposé par la conseillère Ginette Caron.



Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Léopold Fraser propose la fermeture des mises en candidature.

Nominations

Les candidats proposés acceptent et, en conséquence, il est résolu que le préfet Michel Lagacé, la conseillère Ghislaine Daris et le conseiller Yvon Caron soient nommés à titre de membres du comité de sécurité publique, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-01-038-C

17.12 Nomination des représentants au sein du comité du Pacte rural, année 2014

Les membres actuels sont : Michel Lagacé, Louis-Marie Bastille, Claire Bilocq (CSSS), Marie-Josée Huot (CLD), Max D'Amours (secteur privé), Chantal Ouellet (CDC) et Gilles Goulet (SADC).

Le préfet Michel Lagacé mentionne son désir de siéger sur ce comité.

Le conseiller Louis-Marie Bastille a informé la direction de son intérêt à poursuivre son mandat sur ce comité.

Mises en candidature

Le conseiller Louis-Marie Bastille est proposé par la conseillère Claire Bérubé.

Le préfet Michel Lagacé est proposé par le conseiller Michel Nadeau.

Mesdames Claire Bilocq, Marie-Josée Huot et Chantal Ouellet (CDC) et messieurs Max D'Amours et Gilles Goulet sont proposés par le conseiller Yvon Caron.

Fermeture des mises en candidature

La conseillère Ginette Caron propose la fermeture des mises en candidature.

Nominations

Les candidats proposés parmi les membres du conseil acceptent et les autres personnes n'ont pas signifié leur désir de se retirer. En conséquence, il est résolu que le préfet Michel Lagacé, le conseiller Louis-Marie Bastille, mesdames Claire Bilocq, Marie-Josée Huot et Chantal Ouellet et messieurs Max D'Amours et Gilles Goulet soient nommés à titre de membres du comité du Pacte rural, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2015, sauf pour madame Chantal Ouellet dont le mandat se terminera le 31 mars 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

18. NOMINATIONS DE REPRÉSENTANTS SUR DIVERS ORGANISMES EXTERNES DE LA MRC

2014-01-039-C

18.1 Nomination d'un représentant de la MRC au conseil d'administration de Co-éco et des délégués à l'assemblée générale annuelle

Le représentant de la MRC au conseil d'administration était le conseiller André Roy qui n'est plus un élu municipal.



Mise en candidature au conseil d'administration

La conseillère Ursule Thériault est proposée par la conseillère Claire Bérubé.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Yvon Caron propose la fermeture des mises en candidature.

Nomination

La conseillère Ursule Thériault, absente, informera ultérieurement la MRC de sa disponibilité. D'ici là, il est résolu qu'elle soit nommée à titre de représentante de la MRC de Rivière-du-Loup au sein du conseil d'administration de Co-éco.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-01-040-C

Désignation des délégués de la MRC à l'assemblée générale annuelle de Co-éco (3 personnes)

Il est proposé par la conseillère Claire Bérubé appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil désigne, en plus du représentant de la MRC de Rivière-du-Loup au sein du conseil d'administration de Co-éco, la conseillère Ursule Thériault et les conseillers Philippe Dionne et Yvon Caron à titre de représentants de la MRC à l'assemblée générale annuelle de Co-éco.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-01-041-C

18.2 Nomination d'un substitut au Comité de coordination du parc Saguenay-Saint-Laurent

Il est proposé par le conseiller Gilles Couture appuyé par le conseiller Vincent More et résolu :

QUE ce conseil désigne monsieur Patrice Blais, directeur général de la MRC des Basques, au sein du Comité de coordination du parc Saguenay-Saint-Laurent à titre de substitut lors d'absence de monsieur Pierre Laplante;

QUE cette résolution soit transmise au Comité de coordination et aux MRC de Kamouraska et des Basques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-01-042-C

18.3 Proposition de modification des règlements généraux de Transport Vas-y inc. quant à la représentation municipale sur son conseil d'administration

ATTENDU qu'après discussions entre les parties intéressées, il y a lieu de clarifier le mode de désignation des représentants municipaux au sein de l'organisme Transport Vas-y inc.;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Claire Bérubé appuyé par le conseiller Léopold Fraser et résolu :

QUE ce conseil propose que la partie des règlements généraux de Transport Vas-y inc. portant sur les représentations



au sein de son conseil d'administration soit modifiée comme suit :

- siège no 3 : représentant d'une municipalité rurale, délégué par la MRC;
- siège no 4 : représentant de la Ville de Rivière-du-Loup, délégué par la MRC;

Il est entendu que les délégations sont valides pour 2 années et que le mandat au siège numéro 3 se termine aux années impaires et celui du siège numéro 4 aux années paires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

19. CONTRAT DE DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE ET DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ

19.1 Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité de diversification de l'économie et de développement des territoires en difficulté lors de la réunion du 16 décembre 2013

2014-01-043-C

19.1.1 Demande FSTD029 - Installation Wi-Fi dans les salles communautaires – Municipalité Saint-Paul-de-la-Croix

ATTENDU le dossier présenté par la municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix pour l'installation Wi-Fi dans les salles communautaires;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 2 794 \$ sur un projet total de 3 104 \$;

ATTENDU que ce projet s'inscrit dans les objectifs du plan de diversification et fait partie des champs d'intervention retenus;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Vincent More et résolu :

QUE ce conseil accorde le versement d'une aide financière au montant de 2 794 \$, prise à même le Fonds de soutien aux territoires en difficulté (F.S.T.D.), à la municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix;

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le plan de diversification et de développement 2009-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-01-044-C

19.1.2 Demande FSTD030 - Installation Wi-Fi dans les salles communautaires – Municipalité Saint-François-Xavier-de-Viger

ATTENDU le dossier présenté par la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger pour l'installation Wi-Fi dans les salles communautaires;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 2 920 \$ sur un projet total de 3 244 \$;

ATTENDU que ce projet s'inscrit dans les objectifs du plan de diversification et fait partie des champs d'intervention retenus;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Gilles Couture et résolu :

QUE ce conseil accorde le versement d'une aide financière au montant de 2 920 \$, prise à même le Fonds de soutien aux territoires en difficulté (F.S.T.D.), à la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger;

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le plan de diversification et de développement 2009-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

20. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE, PROJET BAS-LAURENTIEN

2014-01-045-C

20.1 Détermination de la date limite pour qu'une municipalité puisse exercer son droit de retrait des délibérations selon le règlement numéro 194-13 portant sur le projet de parc éolien communautaire bas-laurentien

ATTENDU que le règlement numéro 194-13 fixant la participation des municipalités au projet de parc éolien communautaire bas-laurentien ainsi que les conditions relatives à l'exercice du droit de retrait des délibérations portant sur ce projet ou à la cessation de ce droit adopté par le conseil de la MRC en septembre 2013;

ATTENDU l'article 7 de ce règlement qui indique que toute municipalité locale pourra exercer son droit de retrait des délibérations en transmettant à la MRC, avant la date qui sera déterminée ultérieurement par résolution du conseil de ladite MRC, une copie certifiée conforme de la résolution par laquelle la municipalité exerce ce droit;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Vincent More appuyé par le conseiller Michel Nadeau et résolu :

QUE ce conseil indique que toute municipalité de son territoire peut exercer son droit de retrait des délibérations relatives au projet de parc éolien communautaire bas-laurentien en transmettant à la MRC, au plus tard le 17 février 2014 à 16 h 30, une copie certifiée conforme de la résolution par laquelle elle exerce son droit de retrait.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.



2014-01-046-C

21. **RATIFICATION DES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 11 DÉCEMBRE 2013**

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif du 11 décembre 2013 a été préalablement expédié aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil ratifie les décisions prises par le comité administratif lors de la séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

22. **PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 85**

2014-01-047-C

22.1 **Demande au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, monsieur Denis Lebel, de faire connaître les modalités du programme permettant le parachèvement de l'autoroute 85**

ATTENDU la confirmation verbale, le 27 août 2013, aux intervenants régionaux par le ministre des Transports du Québec, monsieur Sylvain Gaudreault, de la priorisation du parachèvement de l'autoroute 85 par le gouvernement du Québec;

ATTENDU que la 3^e phase ne peut être complétée sans un soutien financier du gouvernement fédéral;

ATTENDU que le gouvernement fédéral n'a pas encore fait connaître le programme ni les modalités permettant au gouvernement du Québec d'adresser une demande de soutien financier pour le parachèvement de l'autoroute 85;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Michel Nadeau appuyé par le conseiller Gilles Couture et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) demande au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, monsieur Denis Lebel, de faire connaître, dans les meilleurs délais, le programme et les modalités qui lui permettront de contribuer financièrement au parachèvement de l'autoroute 85;
- 2) interpelle les ministres québécois du gouvernement fédéral afin de les sensibiliser à l'importance de ce dossier pour nos populations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

22.2 **Lettre aux ministres Sylvain Gaudreau et Nicolas Marceau concernant les consultations pré-budgétaires et le parachèvement de l'autoroute 85**

Le préfet informe le conseil qu'il transmettra une lettre aux ministres Sylvain Gaudreault et Nicolas Marceau dans les consultations pré-budgétaires afin que le gouvernement du Québec, considérant qu'il priorise le parachèvement de la route 85, inscrive ce projet dans le prochain budget, de même



qu'au plan quinquennal d'immobilisation du ministère des Transports. Il sera offert à la préfet de la MRC de Témiscouata de co-signer cette lettre.

AUTRES PARTIES DU BUDGET (CERTAINES MUNICIPALITÉS)

23. ÉVALUATION MUNICIPALE

23.1 Attribution d'un mandat à madame Pauline Guay en évaluation municipale pour les demandes de révision, les négociations des immeubles à vocation unique et les recours au Tribunal administratif du Québec

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

2014-01-048-C

23.2 Autorisation de remplacement temporaire d'un adjoint technique à l'évaluation

ATTENDU que monsieur Jeannot Côté, adjoint technique à l'évaluation, devra s'absenter prochainement pour une raison médicale et qu'il y a lieu de combler ce poste temporairement;

ATTENDU que des démarches ont été entreprises pour palier à ce départ temporaire et que monsieur Éric Nadeau qui avait déjà posé sa candidature à ce poste l'automne dernier est intéressé et disponible pour ce remplacement temporaire;

ATTENDU que la direction fixera l'échelon salarial pour ce poste en fonction de l'expérience et de la formation de la personne retenue;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Vincent More et résolu :

QUE ce conseil nomme monsieur Éric Nadeau au poste d'adjoint technique à l'évaluation aux conditions suivantes;

- statut : salarié temporaire à temps complet;
- classe 2 de la convention collective en vigueur;

QUE copie de cette résolution soit transmise au syndicat des employés de la MRC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2014-01-049-C

23.3 Signature du contrat d'achat et du contrat d'entretien pour le photocopieur du service de l'évaluation municipale

ATTENDU que le contrat de location du photocopieur du service de l'évaluation municipale arrive à échéance à la fin du mois de janvier 2014;

ATTENDU que différentes options ont été étudiées concernant cet appareil (nouvelle location, achat du présent appareil, etc.) et les recommandations du chef de service;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Claire Bérubé appuyé par le conseiller Vincent More et résolu :



QUE l'achat de l'appareil au coût de 1 622 \$ plus les taxes applicables était la meilleure solution;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC, le contrat de vente et le contrat d'entretien (0,016 \$/copie noir et blanc et 0,10 \$/copie couleur) pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

24. PACTE RURAL ET PROJET ANIMATION RURALE

2014-01-050-C

24.1 Mise en place d'un nouveau modèle de service pour le déploiement d'agents de développement rural sur le territoire et autorisation d'amorcer un processus de dotation de personnel

ATTENDU la signature en 2007 d'un Pacte rural entre le ministère des Affaires municipales et des Régions et la MRC de Rivière-du-Loup visant la mise en application de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

ATTENDU que ladite Politique vise à assurer le développement des communautés rurales et vient à échéance le 31 mars 2014;

ATTENDU l'annonce par le gouvernement du Québec du renouvellement de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 qui prévoit notamment la mise en place d'une approche intersectorielle à l'échelle de la MRC;

ATTENDU que la signature des pactes entre le gouvernement et la MRC ont amené à l'embauche d'agents de développement rural travaillant avec les milieux ruraux à la réalisation de plusieurs projets;

ATTENDU la consultation du 24 septembre 2013 proposant différents scénarios pour l'application de la prochaine Politique nationale de la ruralité;

ATTENDU que le scénario retenu consiste à l'embauche d'un(e) coordonnateur(trice) des agents, également jumelé(e) à 2 municipalités et l'embauche de 3 agent(e)s, jumelé(e)s à 3 ou 4 communautés et œuvrant dans des projets intermunicipaux;

ATTENDU que ce scénario permet notamment d'alléger la gestion des projets, favoriser la rétention des agents et assurer la complémentarité des interventions des agents entre eux avec l'ensemble des partenaires du territoire de la MRC;

ATTENDU que l'employeur actuel des agents est la Corporation de développement communautaire (CDC) du KRTB;

ATTENDU que la Corporation n'est plus en mesure d'assumer cette tâche et la volonté de la MRC d'assurer cette responsabilité;

ATTENDU que la MRC doit procéder à l'embauche d'un(e) coordonnateur(trice) et des agents, selon le modèle retenu;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Ginette Caron appuyé par le conseiller Léopold Fraser et résolu :



QUE ce conseil :

- 1) accepte le nouveau modèle de service pour le déploiement d'agents de développement rural sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup qui consisterait à l'embauche d'un(e) coordonnateur(trice) des agents, également jumelé(e) à 2 municipalités et l'embauche de 3 agent(e)s, jumelé(e)s à 3 ou 4 communautés et œuvrant dans des projets intermunicipaux, le tout, sous réserve que ce modèle de service soit conforme avec la nouvelle Politique nationale de la ruralité;
- 2) accepte qu'une entente de financement d'une durée de 3 ans intervienne à cet effet entre la MRC de Rivière-du-Loup et les municipalités du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup et autorise le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la MRC tout document pouvant s'avérer nécessaire à cette fin;
- 3) autorise la direction générale à amorcer un processus de dotation de personnel nécessaire pour l'embauche du personnel requis à même les ressources actuellement à l'emploi de la CDC et, au besoin, à l'externe, et à mettre en place un comité de sélection à cette fin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

25. PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE

2014-01-051-C

25.1 Établissement de la tarification pour les services à fournir à toute municipalité non membre de l'entente intermunicipale en prévention et sécurité incendie en 2014

ATTENDU l'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie intervenue entre la MRC et les municipalités de Cacouna, L'Isle-Verte, Saint-Arsène, Saint-Cyprien, Saint-Paul-de-la-Croix, Saint-Épiphanie, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup et Saint-François-Xavier-de-Viger à titre d'intervenante;

ATTENDU l'article 14 de ladite entente qui permet à la MRC de fournir les services prévus à l'entente à toute municipalité, autre que celles signataires de ladite entente;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Philippe Dionne et résolu :

QUE ce conseil fixe à 48 \$/heure, la tarification pour le travail effectué par le coordonnateur à la sécurité incendie et chef de la prévention et à 37 \$/heure, la tarification pour le travail effectué par le préventionniste en sécurité incendie, et ce, dans le cadre de fourniture de services à des municipalités autres que celles signataires de l'entente en matière de prévention et de sécurité incendie;

QUE les frais de déplacement et de repas soient facturés en sus selon la politique en vigueur pour les employés de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.



2014-01-052-C

26. GESTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

26.1 Nomination intérimaire au poste de responsable de la sécurité incendie

ATTENDU l'entente intermunicipale en matière de gestion de la sécurité incendie dans la MRC de Rivière-du-Loup intervenue entre la MRC et les municipalités de L'Isle-Verte, Saint-Arsène, Saint-Cyprien, Saint-Épiphane, Saint-François-Xavier-de-Viger et Saint-Paul-de-la-Croix;

ATTENDU que l'entente, d'une durée de 5 ans est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014;

ATTENDU que conformément à l'article 3 de ladite entente, la MRC doit assurer la coordination des services de sécurité incendie de chacune des municipalités en fournissant un chef pompier, lequel assure les responsabilités décrites à l'entente;

ATTENDU les démarches entreprises par la direction générale afin de combler ce poste et qu'il y a lieu en attendant la fin du processus de nommer un responsable par intérim afin d'assumer les tâches contenues dans l'entente de gestion;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Claire Bérubé
appuyé par le conseiller Yvon Caron
et résolu :

QUE ce conseil nomme monsieur Christian Chénard-Guay au poste de responsable de la sécurité incendie « par intérim » afin d'assumer les responsabilités de la MRC contenues à l'entente intermunicipale en matière de gestion de la sécurité incendie;

QUE monsieur Christian Chénard-Guay reçoive la rémunération, de façon rétroactive, qui aura été convenue avec le syndicat des employés de la MRC pour le titulaire du poste à venir, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2014;

QUE copie de cette résolution soit transmise au syndicat des employés de la MRC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

27. TRAITEMENT ET VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES

2014-01-053-C

27.1 Entente de services avec Co-éco – implantation de la 3^e voie dans les municipalités rurales

ATTENDU la nécessité de bénéficier d'un soutien technique externe pour faire progresser le dossier d'implantation de la 3^e voie dans les municipalités pour lesquelles la MRC exerce sa compétence en matière de traitement et de valorisation des matières résiduelles organiques;

ATTENDU que l'entente contractuelle actuelle avec Co-éco sur ce secteur d'activités vient à échéance le 31 janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Vincent More
appuyé par la conseillère Ghislaine Daris
et résolu :



2014-01-054-C

QUE ce conseil autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à signer pour et au nom de la MRC, une entente de services avec Co-éco pour poursuivre l'implantation de la 3^e voie pour une somme maximale de 7 696 \$ plus taxes, et valide du 1^{er} février 2014 au 31 janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

27.2 Autorisation de vente d'actions de la SÉMER, de gré à gré, par Terix-Envirogaz inc. à quatre MRC

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup est actionnaire avec la Ville de Rivière-du-Loup et Terix-Envirogaz inc. de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (ci-après la « Société »);

ATTENDU que Terix-Envirogaz inc. détient trois cent quarante (340) actions catégorie « A » et six cent douze mille (612 000) actions catégorie « D » du capital-actions émis et payé de la Société;

ATTENDU que Terix-Envirogaz inc. négocie actuellement avec les municipalités régionales de comté (MRC) de Kamouraska, des Basques, de la Mitis et de la Matapédia, afin de vendre à chacune d'elle trente (30) actions catégorie « A » et cinquante-quatre mille (54 000) actions catégorie « D » du capital-actions émis et payé de la Société, pour les prix, termes et conditions mentionnés à un projet d'offre d'achat soumis préalablement aux membres du conseil;

ATTENDU que Terix-Envirogaz inc., la Ville de Rivière-du-Loup et la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup, seuls actionnaires actuellement de la Société, sont liés par une convention unanime d'actionnaires intervenue le 22 avril 2010;

ATTENDU que le paragraphe 8.2.1 de cette convention unanime d'actionnaires prévoit qu'« Envirogaz convient de restreindre son droit de propriété de façon à interdire toute cession, aliénation, hypothèque, mise en gage ou imputation d'une quelconque charge de ses Actions ou tout droit ou intérêt dans ou en vertu de celles-ci, à moins (i) de céder, d'aliéner, d'hypothéquer, de mettre en gage ou d'imputer ses Actions d'une quelconque charge, conformément aux dispositions de la convention ou (ii) d'avoir obtenu le consentement préalable écrit de tous les autres Actionnaires, qui peut être refusé de façon discrétionnaire. »;

ATTENDU qu'il serait avantageux pour la Société ainsi que pour ses actionnaires que chacune des MRC ci-avant mentionnées procède à l'achat de gré à gré d'actions catégorie « A » et d'actions catégorie « D » du capital-actions de la Société;

ATTENDU que dans l'éventualité où la vente d'actions se concrétise entre Terix-Envirogaz inc. et les MRC ci-avant mentionnées, ils devront conclure cette transaction selon les prix, termes et conditions mentionnés à un projet de contrat de vente d'actions soumis préalablement aux membres du conseil;

ATTENDU également que dans l'éventualité où cette vente d'actions se concrétise entre Terix-Envirogaz inc. et les MRC ci-avant mentionnées, tous les actionnaires actuels de même que les MRC ci-avant mentionnées conviennent de signer une nouvelle convention unanime d'actionnaires selon les termes et conditions mentionnés à un projet de convention unanime d'actionnaires soumis préalablement aux membres du conseil;

ATTENDU que dans ces circonstances, la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup accepte d'autoriser ces ventes d'actions par Terix-Envirogaz inc. aux MRC de Kamouraska, des Basques, de la Mitis et de la Matapédia;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Gilles Couture et résolu :

QUE la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup :

1) autorise Terix-Envirogaz inc. à vendre de gré à gré à chacune des municipalités régionales de comté de Kamouraska, des Basques, de la Mitis et de la Matapédia, trente (30) actions de catégorie « A » et cinquante-quatre mille (54 000) actions de catégorie « D » du capital-actions émis et libéré de Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup, aux conditions suivantes :

a) que ces ventes se réalisent aux prix, termes et conditions mentionnés aux projets de contrats de vente d'actions soumis préalablement aux membres du conseil par Terix-Envirogaz inc.;

b) que préalablement à la signature des contrats de ventes d'actions ci-avant mentionnés, tous les actionnaires actuels de même que les MRC ci-avant mentionnées signent une nouvelle convention unanime d'actionnaires selon les termes et conditions mentionnés à un projet de convention unanime d'actionnaires soumis préalablement aux membres du conseil;

2) approuve par les présentes le contenu du projet de convention unanime d'actionnaires ci-avant mentionnés et s'engage à le signer dans l'éventualité où la transaction projetée entre Terix-Envirogaz inc. et les municipalités régionales de comté de Kamouraska, des Basques, de la Mitis et de la Matapédia se réalise dans les délais prévus;

QUE le préfet de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup soit et est par la présente autorisé à représenter la MRC pour la conclusion de cette convention unanime d'actionnaires et à la signer, pour et au nom de la MRC, ainsi que tout autre document destiné à donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

28. PROMOTION TOURISTIQUE

2014-01-055-C

28.1 Adhésion de nouvelles municipalités à la convention relative à la contribution annuelle versée par les municipalités de la MRC à l'Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup

ATTENDU que les municipalités L'Isle-Verte et de Saint-Arsène ont signifié leur intérêt à adhérer à la convention relative à la contribution annuelle versée par les municipalités de la MRC à l'Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup pour l'année 2014;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Vincent More et résolu :



QUE ce conseil autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, à signer pour et au nom de la MRC, un addendum à la convention relative à la contribution annuelle versée par les municipalités de la MRC à l'Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup en vigueur pour la période 2012-2014, et ce, afin de permettre aux municipalités de L'Isle-Verte et de Saint-Arsène d'adhérer à ladite convention pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

29. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté.

30. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une citoyenne demande si la MRC permettra bientôt l'identification au schéma d'aménagement d'un secteur de Notre-Dame-du-Portage pour la relocalisation des entreprises qui nuisent au voisinage. Elle signifie son appui aux démarches entreprises par sa municipalité pour obtenir une réponse favorable à ce sujet.

Un citoyen confirme son incapacité à trouver un endroit à Notre-Dame-du-Portage pour installer une entreprise comme la sienne qui est difficilement compatible avec le milieu résidentiel.

2014-01-056-C

31. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 47, l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

(signé) *Michel Lagacé*

Michel Lagacé, préfet

(signé) *Raymond Duval*

Raymond Duval, directeur général
et secrétaire-trésorier